****

**Israël : le vol de la terre palestinienne érigé en principe**

<http://www.france-palestine.org/Israel-le-vol-de-la-terre-palestinienne-erige-en-principe>

La méthode est éprouvée. Un matin des Palestiniens découvrent un panneau annonçant une nouvelle confiscation de terres pour permettre une avancée de la colonisation.  
  
Ce fut le cas le 15 mars lorsque des Palestiniens de la vallée du Jourdain sont tombés sur un panneau affichant un document daté du 10, annonçant la confiscation de 234 hectares entre Jéricho et la Mer morte. Information par ailleurs diffusée par la radio militaire israélienne et confirmée par l’ONG israélienne « La Paix maintenant » et son observatoire de la colonisation.  
  
L’événement coïncidait avec l’annonce par Israël d’une « reprise du dialogue avec l’Union européenne » suite à une conversation téléphonique entre Netanyahou et Federica Mogherini, responsable de la diplomatie européenne.  
  
Les voleurs, comme chacun sait, étant amateurs de procédure ont pris soin de signer l’avis de confiscation du nom d’un responsable répondant au titre ronflant de "superviseur de la propriété de l’État et des propriétés abandonnées en Judée et Samarie". Superviseur en chef des terres volées de Cisjordanie.  
  
234 hectares, c’est la plus grande confiscation de terres depuis deux ans qui vient s’ajouter à celle de 154 hectares de terres cultivables en janvier, toujours dans la région de Jéricho.  
  
Ainsi le gouvernement israélien conduit-il méthodiquement le dépeçage de la Palestine, se sachant assuré d’une totale impunité. On n’ose attendre les réactions françaises après les propos du Premier ministre Valls au dîner du CRIF assimilant ignominieusement antisémitisme et antisionisme (entendre par là critique politique de l’État d’Israël) et annonçant des dispositions taillées sur mesure pour museler le mouvement de solidarité avec la Palestine dans la future loi « Égalité et citoyenneté ».  
  
Sur le terrain, on voit mal pourquoi les autorités israéliennes renonceraient à poursuivre et amplifier leurs exactions alors que l’Union européenne renonce à demander réparation pour les destructions d’habitations, d’écoles, de bâtiments agricoles qu’elle a financés.  
  
La question posée aujourd’hui à la France, comme aux autres pays de l’Union européenne, est de savoir si oui ou non elle donne son feu vert à Netanyahou pour poursuivre une politique qui mène au chaos. S’y opposer au contraire suppose de prendre sans délai des sanctions effectives contre l’État d’Israël comme autant de mesures d’urgence pour laisser une chance à la paix.  
  
Le Bureau national